
Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-20

Séance du 18 octobre 2022

Objet : RESSOURCES HUMAINES - autorisation donnée à la présidente de mettre à jour le tableau des emplois

membres en exercice :	83
membres présents :	43
pouvoirs :	17
membres votants :	60
votes pour :	60
vote(s) contre :	0
abstention(s) :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257600445-20221018-2022_10_18-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le 18 octobre à 14h37, les membres du comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, légalement convoqués le 11 octobre 2022, se sont réunis dans la salle Albert Petit de Sierville sous la présidence de madame Cécile SINEAU-PATRY, Présidente.

Membres présents :

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
1	1	T	Patrick	LEFEBVRE	P
2		T	Jean-Pierre	BONNEVILLE	P
3		T	Christian	GRANCHER	Ex
4		T	Hervé	LEPILEUR	P
5		T	Daniel	LEMESLE	Ex
6		T	Jean-Michel	LAIR	
7		T	Yannick	PRIGENT	P
8		T	Patrick	FONTAINE	
9		T	Jean-Marie	JEANNE	Ex
10		T	Jean-Michel	ARGENTIN	
11		T	Jocelyne	GUYOMAR	Ex
12		T	Jacques	DELLERIE	Ex
	S	Cyriaque	LETHUILLIER		
13	2	T	Claire	GUÉROULT	P
14		T	Gérard	MOIZAN	
15		T	Antonio	QUESADA	P
16		T	André	BASILLE	
17		T	Claude	BAUDRY	Ex
	S	Michel	LEMESLE		

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
18	3	T	Didier	TERRIER	Ex
19		T	Carmen	BLEAUDY	P
20		T	Philippe	CORDIER	P
21		T	Gilles	LARCHER	P
22		T	Thierry	LECARPENTIER	P
23		T	Cécile	SINEAU - PATRY	P
		S	Emmanuel	CAUCHY	
24	4	T	Hubert	MAILLET	P
25		T	Gérard	GOUPIL	P
26		T	José	DUARTÉ	Ex
27		T	Gilles	DUVAL	
28		T	Sylvain	DELTOUR	P
29		T	Marcel	VAUTIER	P
		S	Gilles	AMAT	
30	5	T	Laurent	VASSET	P
31		T	André-Pierre	BOURDON	P
32		T	Didier	GASTON	Ex
33		T	Eric	SCARANO	
34		T	Guillaume	PERUISSET	
35		T	Franck	FOIRET	Ex
		S	Jacques	LEBALLEUR	
36	6	T	Stéphane	MASSE	P
37		T	Jean-François	BLOC	P
38		T	Joël	DESCHAMPS	Ex
39		T	Daniel	LEGROS	P
		S	Philippe	LARCHEVEQUE	
40	7	T	Xavier	VANDENBULCKE	P
41		T	Jean-Louis	LUC	
42		T	Eric	CARPENTIER	P
43		T	Francis	BELLENGER	Ex
44		T	Daniel	GRESSENT	Ex
		S	Jean-Pierre	CHAUVET	
45	9	T	Bernard	LUCAS	P
46		T	Fabienne	VERHAEGHE	P
47		T	Lionel	SAILLARD	Ex
48		T	Léon	BACHELOT	
49		T	François	CAPET	P
50		T	Frédéric	BAILLEUL	P
51	10	T	Antoine	MAUGER	
52		T	Philippe	PECKRE	Ex
53		T	Didier	DEPOORTERE	Ex
54		T	Chantal	COTTEREAU	P
55		T	Gérard	LEPEUPLE	
56		T	Patrice	AUVRAY	Ex
		S	Séverine	LEMOINE	
57	11	T	Bruno	GENDRON	P
58		T	Christophe	FROMENTIN	P
59		T	Imelda	VANDECANDELAERE	P
60		T	Frédéric	CANTO	P
61		T	Pierre	SORIN	
62		T	René	GUEUDIN	P
		S	Annie	PIMONT	

	CLÉ	T/S	prénom	nom	présent(e)
63	12	T	Jacky	LEVEQUE	
64		T	Jean-Marie	DUMOUCHEL	P
65		T	Jean-Pierre	TROLEY	
66		T	Daniel	ROCHE	P
		S	Jean-Christophe	RAGUET	
67	13	T	Virginie	LUCOT AVRIL	Ex
68		T	Jean-Pierre	DELOBEL	
69		T	Patrick	LEVEQUE	
70		T	Jean-Claude	BECQUET	P
71		T	Daniel	VAN HULLE	
72		T	Rémy	TERNISIEN	P
	S	Jean-François	PETIT		
73	14	T	Gérard	LESUEUR	P
74		T	Gérard	LEGER	P
75		T	Georges	FLEURBAEY	P
76		T	Jérôme	GRISEL	P
77		T	Karine	LEMOINE	Ex
78	16	T	Philippe	LACAISSÉ	Ex
79		T	Christian	POISSANT	P
80		T	Paul	LESELLIER	P
81		T	Eric	HERBET	
82		T	François	DUPUIS	
83		T	Yves	LOISEL	P
	S	Denis	GUTIERREZ		

T : titulaire, S : suppléant(e) de la CLÉ, P : présent(e), Ex. : excusé(e),

Pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLÉ	Représentant recevant pouvoir	CLÉ
1	Jean-Marie JEANNE	1	Jean-Pierre BONNEVILLE	1
2	Jacques DELLERIE	1	Patrick LEFEBVRE	1
3	Daniel LEMESLE	1	Hervé LEPILEUR	1
4	Claude BAUDRY	2	Claire GUÉROULT	2
5	Didier TERRIER	3	Cécile SINEAU-PATRY	3
6	José DUARTE	4	Gérard GOUPIL	4
7	Didier GASTON	5	Laurent VASSET	5
8	Franck FOIRET	5	André-Pierre BOURDON	5
9	Joël DESCHAMPS	6	Daniel LEGROS	6
10	Daniel GRESSANT	7	Xavier VANDENBULCKE	7
11	Francis BELLENGER	7	Eric CARPENTIER	7
12	Lionel SAILLARD	9	Fabienne VERHAEGHE	9
13	Patrice AUVRAY	10	Chantal COTTEREAU	10
14	Didier DEPOORTERE	10	Jean-François BLOC	6
15	Philippe PECKRE	10	Rémy TERNISIEN	13
16	Karine LEMOINE	14	Jérôme GRISEL	14
17	Philippe LACAISSÉ	16	Yves LOISEL	16

Secrétaire de séance :

Frédéric CANTO a été désigné secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical n° 2022/10/18-20

Objet : RESSOURCES HUMAINES - autorisation donnée à la présidente de mettre à jour le tableau des emplois

VU :

- la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
- la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDÉRANT :

- Que les besoins du SDE76 évoluant, un poste non permanent de chargé de mission efficacité énergétique des bâtiments h/f doit être considéré comme un besoin permanent,
- Que les besoins du SDE76 justifient la création d'un emploi permanent dans le cadre du développement des installations photovoltaïques,
- Que le motif de recrutement du poste de Technicien chargé d'opérations réseaux secs h/f occupé par Monsieur Philippe NOTHEAUX doit être modifié,
- Qu'au vu des tableaux d'avancement de grade pour l'année 2022 il est possible de procéder à l'avancement de grade de Madame Ingrid DUCHE, Madame Céline YON, Madame Carole DAMAREY, Madame Fanny LUCAS, Madame Anne-Sophie NOUREUX, Monsieur Cyril LIGOT,
- Que le poste de Gestionnaire des achats d'énergie h/f a été pourvu par Monsieur Alexandre RADENAC,
- Que le poste d'apprenti en licence professionnelle Energies et systèmes de mobilités durable pour une durée d'un an a été pourvu par Monsieur Antoine GHESQUIERE,
- Que le poste d'apprenti en cycle d'ingénieur pour une durée de trois ans a été pourvu par Monsieur Killian FECAMP.
- Qu'un poste de chargé de mission efficacité énergétique des bâtiments a été pourvu par Monsieur Jean-Sébastien LUBRANIECKI, qu'en conséquence, un poste de technicien charge d'opérations réseaux secs h/f est vacant,

PROPOSITION :

Marcel VAUTIER, Vice-président, propose :

- De transformer l'emploi non permanent de chargé de mission efficacité énergétique des bâtiments h/f en emploi permanent, à temps complet soit 35/35^{ème}, qui sera ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et au grade d'ingénieur territorial. Le recrutement par des agents contractuels est possible dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, au motif de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le recrutement d'un agent contractuel est autorisé dès l'obtention d'un diplôme de niveau 3 (anciennement V) et le niveau de rémunération maximal est fixé à l'indice brut terminal du grade d'ingénieur territorial.
- Qu'un emploi permanent de chef de projet ENR spécialisé en photovoltaïque soit créé, à temps complet soit 35/35^{ème}. Il sera ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux et au grade d'ingénieur territorial. Le

recrutement par des agents contractuels est possible dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, au motif de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le recrutement d'un agent contractuel est autorisé dès l'obtention d'un diplôme de niveau 3 (anciennement V) et le niveau de rémunération maximal est fixé à l'indice brut terminal du grade d'ingénieur territorial.

- Que le poste de Technicien chargé d'opérations réseaux secs h/f occupé par Monsieur Philippe NOTHEAUX soit ouvert au recrutement par des agents contractuels dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, au motif de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le recrutement d'un agent contractuel est autorisé dès l'obtention d'un diplôme de niveau 3 (anciennement V) et le niveau de rémunération maximal est fixé à l'indice brut terminal du grade de technicien principal de 1^{ère} classe.
- De permettre l'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe de Madame Ingrid DUCHE, Madame Céline YON, Madame Carole DAMAREY, Madame Fanny LUCAS.
- De permettre l'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe de Madame Anne-Sophie NOUREUX.
- De permettre l'avancement au grade de technicien principal de 1^{ère} classe de Monsieur Cyril LIGOT.
- Par conséquent, de modifier le tableau des emplois et des effectifs de la manière suivante :

Cadres ou emplois	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire de service
EMPLOIS PERMANENTS			
DGS	A	1	35 heures
Ingénieur principal	A	2	35 heures
Ingénieur	A	3	35 heures
Attaché	A	1	35 heures
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	8	35 heures
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	2	35 heures
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	2	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Agent de maîtrise territorial	C	1	35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	6	35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	3	35 heures
Adjoint administratif territorial	C	5	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	35 heures
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS	A	7	35 heures
	B	13	35 heures
	C	16	35 heures
EMPLOIS PERMANENTS VACANTS			
Ingénieur territorial, ingénieur principal, ingénieur hors classe, attaché territorial, attaché principal, attaché hors classe.	A	1	35 heures
Ingénieur territorial, attaché territorial.	A	1	35 heures
Technicien principal de 1 ^{ère} classe, technicien principal de 2 ^{ème} classe, technicien territorial, ingénieur territorial	A ou B	2	35 heures
Attaché territorial, Rédacteur territorial, Rédacteur principal 2 ^{ème} classe, Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	A ou B	1	35 heures

Technicien principal de 1 ^{ère} classe, technicien principal de 2 ^{ème} classe, technicien territorial	B	1	35 heures
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS VACANTS	A	2	35 heures
	A ou B	3	35 heures
	B	1	35 heures
	C	0	35 heures
EMPLOIS NON PERMANENTS			
Ingénieur territorial	A	1	35 heures
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	35 heures
TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS	A	1	35 heures
	B	1	35 heures
	C	0	35 heures
EMPLOIS NON PERMANENTS VACANTS			
Ingénieur territorial, Technicien principal de 1 ^{ère} classe, technicien principal de 2 ^{ème} classe, technicien territorial	A ou B	1	35 heures
TOTAL EMPLOIS NON PERMANENTS	A ou B	1	35 heures
	B	0	35 heures
	C	0	35 heures
AUTRES EMPLOIS			
Apprenti	-	2	35 heures
AUTRES EMPLOIS VACANTS			
Apprenti	-	1	35 heures

Soit 36 agents permanents en poste.

DÉCISION :

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** ces propositions, ainsi que la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs à compter du 18/10/2022.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au feuillet de clôture tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Cécile SINEAU-PATRY